



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations d'aide à domicile

Question écrite n° 18932

Texte de la question

M. Jacques Desallangre rappelle à Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports la décision de la CNAV de réduire de 10 % le nombre d'heures accordées aux personnes âgées bénéficiaires de l'aide à domicile. Cette action provoque un mécontentement général et va à l'encontre de la volonté gouvernementale de favoriser l'aide aux personnes âgées par la mise en place de la journée de solidarité. De plus, les associations d'aide à domicile aux retraités constatent dans le même temps une augmentation de 45 % des demandes émanant des bénéficiaires de la CRAM. Il lui demande donc de bien vouloir intervenir auprès de la CNAV afin qu'elle revoie sa position.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18932

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2008, page 2219

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)